



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 29 MARS 2014 A 10 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Etaient présents : Mme Nicole LAURENT, M. Jean-Pierre PEYRIN, Mme Christine DIEUX, M. Jean-Christophe GIGAULT, Mme Nadège BROSSAUD-LEROY, M. Gilbert MENARD, Mme Marie-Aude JACQUES, M. Gilles BRUNEL, Mme Georgette CABALL, M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, M. Daniel BAPTISTE, Mme Annie ZOURDANI, M. Jean-Yves SUDRE, Mme Denise AMBLARD, M. Hervé POUGHEON, Mme Isabelle DOMINGUES, M. Joël DE AMORIN, Mme Martine MALLET, M. Okan YALCIN, M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE.

Etaient représentés :

Mme Bernadette GRELLIER par M. Jean-Pierre PEYRIN,
M. Eric AGBESSI par M. Laurent PENEVERE,
Mme Françoise RIGOLET par Mme Sylvie LAGARDE.

En préambule de la séance, M. Mohand HAMOUMOU remercie les Volvicois pour le renouvellement de leur confiance à son équipe exprimée clairement lors du scrutin de dimanche dernier. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus de la majorité comme de l'opposition et remercie les anciens élus pour leur implication au sein du conseil municipal pendant les six années de mandat passées à ses côtés.

M. Mohand HAMOUMOU, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint et ouvre la séance du conseil municipal.

Le doyen d'âge ne souhaitant pas présider la séance, le maire sortant propose de confier la présidence de la séance à M. Jean-Pierre PEYRIN, Premier Adjoint sortant.

M. Jean-Pierre PEYRIN désigne M. Gilles BRUNEL aux fonctions de secrétaire de séance.

1. **ÉLECTION DU MAIRE** :

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour.

M. Jean-Pierre PEYRIN demande à l'assemblée qui se porte candidat.

Se porte candidat : M. Mohand HAMOUMOU.

Les opérations de dépouillement sont opérées par M. Okan YALCIN et Mlle Morgane GENEIX.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Enveloppe vide : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Nombre de suffrages obtenus par M. Mohand HAMOUMOU : 20

M. Mohand HAMOUMOU est élu maire.

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS À ÉLIRE

Sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU élu maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre d'adjoints à élire

La loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au maire (art. L 2122-1 du CGCT), le conseil municipal en déterminant le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2 du CGCT).

Soit pour la commune de Volvic, 30 % de 27 élus = 8 adjoints.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre d'adjoints à élire.

3. ÉLECTION DES ADJOINTS

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Une seule liste de candidat a été déposée.

Les opérations de dépouillement sont opérées par M. Okan YALCIN et Mlle Morgane GENEIX.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Nombre de suffrages obtenus par la liste : 21

Sont élus :

- 1^{er} adjoint : M. Jean-Pierre PEYRIN
- Adjointe : Mme Christine DIEUX
- Adjoint : M. Jean-Christophe GIGAULT
- Adjointe : Mme Nicole LAURENT
- Adjoint : M. Gilbert MENARD
- Adjointe : Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY
- Adjoint : M. Gilles BRUNEL
- Adjointe : Mme Marie-Aude JACQUES

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, Monsieur le Maire annonce les dates des prochains Conseils Municipaux, à savoir, le jeudi 10 avril 2014 à 19 h. pour la mise en place des commissions et l'élection des délégués auprès des divers syndicats, et le vendredi 25 avril 2014 à 19 h. pour le vote du budget 2014.

Monsieur le Maire remercie tous les participants et clôt la séance.

Le Secrétaire de séance,
Gilles BRUNEL



Le Maire,
Mohand HAMOUMOU





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 AVRIL 2014 A 19H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Pierre PEYRIN, Mme Nicole LAURENT, Mme Christine DIEUX, M. Jean-Christophe GIGAULT, Mme Nadège LEROY, M. Gilbert MENARD, Mme Marie-Aude JACQUES, M. Gilles BRUNEL, Mme Georgette CABALL, M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Mme Bernadette GRELIER, M. Daniel BAPTISTE, Mme Annie ZOURDANI, M. Jean-Yves SUDRE, Mme Denise AMBLARD, M. Hervé POUGHEON, Mme Isabelle DOMINGUES, M. Joël DE AMORIM, M. Okan YALCIN, M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET.

Était représentée :

Mme Martine MALLET par M. Jean-Christophe GIGAULT.

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal et désigne M. Jean-Pierre PEYRIN aux fonctions de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose :

- le retrait d'un point sur la question n° 3 « Création et composition des commissions municipales » notamment la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. En effet, la liste à établir et à proposer au conseil n'étant pas complète, ce point sera reporté ultérieurement.
- l'ajout sur la question n° 4 « Désignation des délégués au sein des syndicats et organismes extérieurs »
 - Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)
1 membre titulaire – 1 membre suppléant
 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ)
1 membre titulaire – 1 membre suppléant
 - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)
1 membre titulaire – 1 membre suppléant

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU SAMEDI 29 MARS 2014

M. Laurent PENEVERE fait remarquer à l'assemblée que lors de l'élection du maire et des adjoints, il n'a pas été spécifié que M. Jean-Pierre PEYRIN était élu en tant que « 1^{er} Adjoint ».

M. Mohand HAMOUMOU note que cette remarque est juste et confirme que M. Jean-Pierre PEYRIN a bien été désigné comme 1^{er} Adjoint.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Indemnités de fonction versées au Maire, Adjoints et Conseillers délégués

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée que, conformément à l'art. L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire selon le barème suivant :

Population totale	MAIRE		ADJOINTS	
	Taux maximal en % de l'indice 1015	Indemnité brute mensuelle (en €)	TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1015	Indemnité brute mensuelle (en €)
< 500	17	646,25	6,6	250,90
500 à 999	31	1 178,45	8,25	313,62
1 000 à 3 499	43	1 634,63	16,5	627,24
3 500 à 9 999	55	2 090,80	22	836,32
10 000 à 19 999	65	2 470,95	27,5	1 045,40
20 000 à 49 999	90	3 421,31	33	1 254,48
50 000 à 99 999	110	4 181,61	44	1 672,64
100 000 à 200 000	145	5 512,12	66	2 508,96
> 200 000	145	5 512,12	72,5	2 756,06

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1015 au 1/07/2010 : 3 801,46 €

Il est précisé qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du CGCT, alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Monsieur le Maire, présente le montant de l'enveloppe maximale et les indemnités proposées :

INDEMNITÉS MENSUELLES MAXIMALES POSSIBLES		
MAIRE	55 % de IB 1015	2 090,80 €
ADJOINTS x 8	22 % de IB 1015 (836,32 € x 8)	6 690,56 €
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS	Compris dans l'enveloppe globale allouée au maire et aux adjoints	
TOTAL		8 781,36 €
INDEMNITÉS PROPOSÉES		
Maire	46 % de IB 1015	1 748,68 €
8 Adjoints	14 % de IB 1015 (532,21 € x 8)	4 257,68 €
2 Conseillers délégués	14 % de IB 1015 (532,21 € x 2)	1 064,42 €
TOTAL		7 070,78 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la répartition des indemnités allouées aux élus telles que présentées ci-dessus.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création et composition des commissions municipales

- Mise en place de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de délégation de service public

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, expose à l'assemblée que selon l'article 22 du Code des Marchés Publics (CMP), la composition de la commission d'appel d'offres dépend de la taille et de la nature de la collectivité. Les communes de plus de 3 500 habitants comptent 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus, en plus du Président de la CAO, qui est le Maire.

L'élection des délégués est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Candidatures : une liste composée de :

Titulaires :

M. Jean-Pierre PEYRIN
M. Gilbert MENARD
Mme Georgette CABALL
M. Daniel BAPTISTE
M. Laurent PENEVERE

Suppléants :

M. Eric AGBESSI
M. Gilles BRUNEL

M. Jean-Yves SUDRE
Mme Christine DIEUX
M. Hervé POUGHEON

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Mohand HAMOUMOU proclame les résultats.

Nombre de votants : 27
Nombre de nuls : 1
Suffrages exprimés : 26

Sont élus :

Titulaires :

M. Jean-Pierre PEYRIN : 26 voix
M. Gilbert MENARD : 26 voix
Mme Georgette CABALL : 26 voix
M. Daniel BAPTISTE : 26 voix
M. Laurent PENEVERE : 26 voix

Suppléants :

M. Eric AGBESSI : 26 voix
M. Gilles BRUNEL : 26 voix
M. Jean-Yves SUDRE : 26 voix
Mme Christine DIEUX : 26 voix
M. Hervé POUGHEON : 26 voix

La commission de délégation de service public sera composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus élus, d'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, de Monsieur le Receveur-Percepteur et éventuellement de personnes qualifiées au nombre de trois.

• **Mise en place de la commission urbanisme**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'après le renouvellement des Conseils Municipaux, la commission urbanisme doit être reconstituée.

La commission est composée du Maire, Président, de 5 élus titulaires et 2 élus suppléants.

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les personnes suivantes comme membres de la Commission Urbanisme :

Titulaires :

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, Président,
M. Jean-Pierre PEYRIN
M. Gilbert MENARD
Mme Georgette CABALL
M. Jean-Yves SUDRE
M. Laurent PENEVERE

Suppléants :

Mme Denise AMBLARD
M. Eric AGBESSI

• **Mise en place de la Commission des Finances**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'après le renouvellement des Conseils Municipaux, la commission des finances doit être reconstituée.

La commission est composée du Maire, Président et de 6 élus titulaires.

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les personnes suivantes comme membres de la Commission des Finances :

Titulaires :

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, Président,
M. Jean-Pierre PEYRIN
M. Gilbert MENARD
M. Gilles BRUNEL
Mme Georgette CABALL
M. Joël DE AMORIM
M. Jérôme LECHIPRE

• **Mise en place de la Commission Affaires Scolaires**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée de la constitution d'une commission affaires scolaires.

La commission sera composée de :

- le maire, Président,
- 3 représentants du corps enseignant,
- 4 représentants des parents d'élèves,
- 4 élus,
- 3 personnes qualifiées.

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les élus suivants comme membres de la Commission Affaires Scolaires :

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, Président,
M. Jean-Baptiste MPBOUNGOU
M. Okan YALCIN
Mme Nadège LEROY
M. Eric AGBESSI

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des délégués au sein des syndicats et organismes extérieurs

• **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG)**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG).

Candidatures :

M. Gilles BRUNEL, Titulaire
M. Gilbert MENARD, Suppléant

Après vote, le Conseil Municipal, élit, à l'unanimité :

M. Gilles BRUNEL, Titulaire
M. Gilbert MENARD, Suppléant

• **Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom (SMUERR)**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation de trois délégués au Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom (SMUERR).

Candidatures :

M. Jean-Christophe GIGAULT
M. Jean-Yves SUDRE
M. Bruno MAGNIN

Après vote, le Conseil Municipal, élit, à 21 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET):

M. Jean-Christophe GIGAULT

M. Jean-Yves SUDRE

M. Bruno MAGNIN

- **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR)**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR).

Candidatures :

M. Jean-Yves SUDRE, Titulaire

M. Bruno MAGNIN, Titulaire

Mme Martine MALLET, Suppléante

M. Laurent PENEVERE, Suppléant

Après vote, le Conseil Municipal, élit, à l'unanimité :

M. Jean-Yves SUDRE, Titulaire

M. Bruno MAGNIN, Titulaire

Mme Martine MALLET, Suppléante

M. Laurent PENEVERE, Suppléant

- **Désignation de représentants aux différents organismes et institutions**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation de représentants de la commune aux divers organismes et institutions.

Après vote, le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les représentants suivants :

CEPIV (Comité d'Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic)

M. Jean-Pierre PEYRIN, Titulaire

M. Jean-Christophe GIGAULT, Titulaire

M. Jean-Yves SUDRE, Titulaire

M. Jérôme LECHIPRE, Suppléant

EPF-SMAF (Syndicat Mixte d'Action Foncière)

M. Gilbert MENARD, Titulaire

M. Jean-Pierre PEYRIN, Suppléant

CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial)

M. Joël DE AMORIM, Titulaire

M. Hervé POUGHEON, Suppléant

SEMERAP (Société d'Économie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement)

M. Jean-Yves SUDRE, Titulaire

FETREP (Fédération Départementale des Transports Scolaires du Puy-de-Dôme)

M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Titulaire

Mme Nadège LEROY, Titulaire

PARC DES VOLCANS

M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Titulaire

EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, Président

M. Jean-Pierre PEYRIN, Président Suppléant

Mme Christine DIEUX, Titulaire

Mme Martine MALLET, Titulaire

Mme Sylvie LAGARDE, Titulaire

COLLEGE VICTOR HUGO

M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Titulaire

INSTITUTION STE AGNÈS

M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Titulaire

CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)

M. Gilles BRUNEL, Titulaire

CHAMBRE DES MÉTIERS

M. Joël DE AMORIM, Titulaire

CHAMBRE D'AGRICULTURE

M. Jean-Christophe GIGAULT, Titulaire

COMITÉ DE JUMELAGE

Mme Isabelle DOMINGUES, Titulaire

M. Okou YALCIN, Suppléant

OFFICE DE TOURISME

Mme Nicole LAURENT, Titulaire

Mme Annie ZOURDANI, Titulaire

AGSGV (Association de Gestion du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage)

Mme Christine DIEUX, Titulaire

M. Eric AGBESSI, Titulaire

Mme Bernadette GRELIER, Suppléante

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Mme Christine DIEUX, Titulaire

SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile)

Mme Christine DIEUX, Titulaire

M. Gilles BRUNEL, Titulaire

Mme Bernadette GRELIER, Suppléante

Mme Sylvie LAGARDE, Suppléante

MISSION LOCALE

Mme Christine DIEUX, Titulaire

Mme Bernadette GRELIER, Suppléante

Mme Martine MALLET, Suppléante

ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

Mme Christine DIEUX, Titulaire

Mme Marie-Aude JACQUES, Suppléante

FLAJ (Fonds Local d'Aide aux Jeunes)

Mme Bernadette GRELIER, Titulaire

Mme Christine DIEUX, Suppléante

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)

Mme Christine DIEUX, Titulaire

Mme Marie-Aude JACQUES, Suppléante

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, Président

Mme Bernadette GRELIER, Titulaire

M. Daniel BAPTISTE, Titulaire

Mme Marie-Aude JACQUES, Titulaire

Mme Nadège LEROY, Titulaire

Mme Christine DIEUX, Suppléante

M. Gilbert MENARD, Suppléant

Mme Nicole LAURENT, Suppléante

- **Désignation des délégués appelés à siéger au Comité Syndical du Bois de l'Aumône (SBA)**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée que conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) approuvés par arrêté en date du 2 avril 2003 et récemment modifiés en date du 14 décembre 2013, le SBA est administré par un Comité composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des adhérents (Conseils Communautaires des Communautés de Communes) sur proposition des communes, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

De ce fait, il convient donc que le Conseil Municipal propose à la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans, des noms de personnes intéressées pour siéger au SBA.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU, entendu, valide à l'unanimité, les personnes suivantes appelées à siéger au Comité Syndical du Bois de l'Aumône :

M. Jean-Christophe GIGAULT, Titulaire

Mme Georgette CABALL, Titulaire

M. Daniel BAPTISTE, Suppléant

Mme Françoise RIGOLET, Suppléante

- **Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée que selon l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles le Conseil Municipal se doit de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU, entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
 - le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
 - 6 membres élus au sein du Conseil Municipal
 - 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- **Désignation des administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, expose à l'assemblée que vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ; vu la délibération n° 40/2014 en date du 10/04/2014, fixant à 13 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), compris Monsieur le Maire, Président de droit ; considérant que la désignation doit se faire par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

Candidatures : une liste composée de :

Mme Christine DIEUX

Mme Bernadette GRELIER

Mme Marie-Aude JACQUES

M. Okan YALCIN

M. Daniel BAPTISTE

Mme Sylvie LAGARDE

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 27

Nombre de nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 25

Sont élus :

Mme Christine DIEUX

Mme Bernadette GRELIER

Mme Marie-Aude JACQUES

M. Okan YALCIN

M. Daniel BAPTISTE

Mme Sylvie LAGARDE

• **Désignation des membres du Conseil d'Exploitation du Camping « Volvic, Pierre et Sources »**

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein du Conseil d'Exploitation du camping « Volvic, Pierre et Sources ».

Conformément aux statuts du Conseil d'Exploitation, le Conseil Municipal doit désigner 4 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Après vote, le Conseil Municipal, élit, à l'unanimité :

Mme Nicole LAURENT, Titulaire

M. Gilles BRUNEL, Titulaire

Mme Annie ZOURDANI, Titulaire

M. Hervé POUGHEON, Titulaire

Mme Marie-Aude JACQUES, Suppléante

Mme Morgane GENEIX, Suppléante

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégations d'attributions et de fonctions données au Maire

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée que le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite d'une augmentation annuelle de 2% ;

3° de procéder, dans une limite de 100 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (passer de taux variable à taux fixe ou de taux fixe à taux variable, modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul des taux d'intérêts, procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation).

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 300 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent ;

7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- 10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- 16° d'ester en justice au nom de la commune, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre civil, pénal ou de l'ordre administratif, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la commune ;
- 17° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et en cas de refus de prise en charge par l'assurance de la ville ;
- 18° de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 000 € ;
- 21° d'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° d'exercer au nom de la commune le droit de propriété défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU, entendu, et après en avoir délibéré à 21 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mme Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET), **DECIDE** de confier à Monsieur le Maire pour la durée du mandat, les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT telles que définies ci-dessus.

M. Jérôme LECHIPRE demande à ce que soient précisées les fonctions attribuées aux différents adjoints.

M. Mohand HAMOUMOU donne les informations suivantes :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Jean-Pierre PEYRIN | Adjoint en charge des grands travaux et grands projets |
| - Christine DIEUX | Adjointe en charge de la solidarité – CCAS |
| - Jean-Christophe GIGAULT | Adjoint en charge de l'environnement |
| - Nicole LAURENT | Adjointe en charge du tourisme et du patrimoine |
| - Gilbert MENARD | Adjoint en charge de l'urbanisme et travaux courants |
| - Nadège LEROY | Adjointe en charge de la culture |
| - Gilles BRUNEL | Adjoint en charge des finances, associations et développement économique |
| - Marie-Aude JACQUES | Adjointe en charge de la communication, cérémonies et jumelage |
| - Jean-Baptiste M'BOUNGOU | Conseiller délégué en charge des affaires scolaires et de la jeunesse |
| - Daniel BAPTISTE | Conseiller délégué en charge des services techniques |

Plus aucune intervention n'étant demandée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 13.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PEYRIN

Le Maire,
Mohand HAMOUMOU





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 25 AVRIL 2014 A 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Etaient présents : Mme Nicole LAURENT, M. Jean-Pierre PEYRIN, Mme Christine DIEUX, M. Jean-Christophe GIGAULT, Mme Nadège BROSSEAUD-LEROY, M. Gilbert MENARD, Mme Marie-Aude JACQUES, M. Gilles BRUNEL, Mme Georgette CABALL, M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Mme Bernadette GRELLIER, M. Daniel BAPTISTE, M. Jean-Yves SUDRE, Mme Denise AMBLARD, M. Hervé POUGHEON, Mme Isabelle DOMINGUES, M. Joël DE AMORIM, Mme Martine MALLET, M. Okan YALCIN, M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, Mme Françoise RIGOULET.

Etaient représentés :

Mme Annie ZOURDANI par M. Jean-Pierre PEYRIN,
M. Jérôme LECHIPRE par M. Laurent PENEVERE.

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal et désigne M. Gilbert MENARD aux fonctions de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose :

- Pajout d'un point n°32 « Désignation d'un délégué suppléant au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne »

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS :

BAUX

- **Bail locaux sis 10, Rue de la Libération 63530 VOLVIC**
Locataire : La Poste
Surface : 120 m² environ
Durée : 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2014
Loyer : 6 000 € annuel payable trimestriellement d'avance.

MARCHÉS PUBLICS

- **Marché « Etudes des schémas directeurs d'assainissement et d'alimentation en eau potable »**

Avenant : prestations supplémentaires relatives à des recherches fines de fuites par corrélation acoustique validées par la commune le 21/01/2014 suite à la proposition établie par EGIS EAU en date du 16/01/2014.

Les mesures effectuées sur le réseau d'eau potable de la commune ont permis d'identifier des réseaux fuyards pour un linéaire total de 8 800 ml.

Le marché initial comporte la réalisation de recherche de fuites sur 5 000 ml pour un montant de 3 000 € HT.

Pour compléter le diagnostic, les recherches de fuites seront étendues sur les 3 800 ml pour arriver au linéaire de 8 800 ml.

Le montant des prestations complémentaires s'élève à 2 530 € HT.

Montant initial :	47 969,50 € HT
Avenant :	2 530,00 € HT
Montant total :	50 499,50 € HT soit 60 599,40 € TTC

REGIES COMPTABLES

- Décision de modification de la régie n° 62 pour l'accueil et les voyages des adolescents : ajout d'un mode de paiement supplémentaire
Objet : Service Enfance Jeunesse
Est ajouté comme moyen de paiement une carte bancaire mise à disposition du régisseur pour le paiement des dépenses, concernant le service enfance jeunesse, qui nécessitent un règlement immédiat.

CONCESSION DE CIMETIERE

- Vente de concession de cimetière

Date d'acquisition	Titulaire	N° concession	Date d'expiration	Montant
13/03/2014	Confidentiel	N° 284 – 4 ^{ème} cimetière	Perpétuelle	1 038 €

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2014 :

M. Eric AGBESSI a apporté les observations sur les points suivants :

- Question n° 2 : Indemnités de fonction versées au Maire, Adjoints et Conseillers Délégués

Modification du tableau des indemnités en ajoutant une colonne correspondant aux indemnités du mandat précédent.

Il est donc rajouté les informations suivantes :

Délibération n° 58/2008 en date du 27/03/2008

INDEMNITES VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL		
Maire	52 % de IB 1015	1 945,45 €
1 ^{er} et 2 ^{ème} adjoint	22 % de IB 1015	823,08 € x 2
3 ^{ème} 4 ^{ème} 5 ^{ème} 6 ^{ème} adjoint	19 % de IB 1015	710,84 € x 4
Conseillers délégués	9,50 % de IB 1015	355,42 € x 5
Montant total de l'enveloppe attribuée		8 212,07 €

- Question n° 5 : Délégations d'attributions et de fonctions données au Maire « 13° de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement »

Il ne semble pas que le Maire ait autorité pour ouvrir une classe. Il peut le faire avec l'accord de l'Inspection Académique.

Réponse apportée par M. Mabd H.AMOUMOU :

L'ensemble des points concernant des délégations d'attributions du Maire est issu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant le point n° 13, toute ouverture de classe peut effectivement être proposée par le Maire sur accord de l'Inspection Académique.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014 est approuvé à la majorité par 21 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET).

2. FINANCES – Budget Annexe Camping : Présentation du bilan de l'activité 2013

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, présente à l'assemblée le bilan de l'activité 2013 du camping « Volvic, Pierre et Sources », présenté au Conseil d'Exploitation du camping le 20/02/2014.

Sur la fréquentation des chalets, le taux d'occupation moyen (sur 12 mois) est en hausse : 53 % (50 % en 2012 – moyenne sur 11 mois).

Cela s'explique en partie par :

- une bonne saison estivale avec des taux d'occupation stables ou en hausse d'avril à septembre,

- un 4^{ème} trimestre très positif avec le retour de la clientèle professionnelle (chantier Michelin)

Sur la fréquentation de la salle, le taux d'occupation moyen s'élève à 71 %. La clientèle est essentiellement volvoicoise. Toutefois, certains clients de communes avoisinantes optent pour la formule hébergement en chalets et organisation des repas dans la salle dans le cadre de réunions familiales. Ces demandes sont en partie générées par le référencement de la salle sur le site internet ABC Salles.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, APPROUVE, à l'unanimité, la présentation du bilan de l'activité 2013 du camping « Volvic, Pierre et Sources ».

3. FINANCES – Budget Annexe Camping : Compte de Gestion 2013

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal :

- qu'après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
 - 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2013 du budget annexe Camping.

4. FINANCES – Budget Annexe Eau : Compte de Gestion 2013

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal :

- qu'après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
 - 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2013 du budget annexe Eau.

5. FINANCES – Budget Annexe Assainissement : Compte de Gestion 2013

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal :

- qu'après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2013 du budget annexe Assainissement.

6. FINANCES – Budget Principal : Compte de Gestion 2013

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal :

- qu'après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2013 du budget principal.

7. FINANCES – Budget Annexe Camping : Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, M. Jean-Pierre PEYRIN, 1^{er} Adjoint, est président de séance pour la présente question.

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2013 du Camping s'établit ainsi :

Dépenses d'exploitation

Chapitre	LIBELLES	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
011	Charges à caractère général	41 818.58 €	47 815.82 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 715.28 €	37 061.75 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 018.50 €	3 694.71 €
65	Autres charges de gestion courante	3.51 €	
	TOTAL DES DEPENSES	78 555.87 €	88 572.28 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	LIBELLES	mémoire CA 2012	CA 2013
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	78 424.86 €	93 156.33 €
75	Autres produits de gestion courante	4 695.50 €	5 056.50 €
	TOTAL DES RECETTES	83 120.36 €	98 212.83 €

Résultat reporté ou anticipé 2012	7 940.60 €	10 490.59 €
Total des recettes d'exploitation cumulées 2013	91 060.96 €	108 703.42 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	LIBELLES	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	3 033.00 €	5 199.42 €
	TOTAL DES DEPENSES	3 033.00 €	5 199.42 €

Résultat reporté ou anticipé 2012	675.00 €	2 014.50 €
Total des dépenses d'investissement cumulées 2013	3 708.00 €	7 213.92 €

Recettes d'investissement

Chapitre	LIBELLES	mémoire CA 2012	CA 2013
10	Dotations, fonds divers et réserves	675.00 €	2 014.50 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 018.50 €	3 694.71 €
	TOTAL DES RECETTES	1 693.50 €	5 709.21 €

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	88 572.28 €	108 703.42 €	20 131.14 €
Section d'investissement	7 213.92 €	5 709.21 €	1 504.71 €
Total Cumulé	95 786.20 €	114 412.63 €	18 626.43 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL, Adjoint au maire en charges des finances, entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENBIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), APPROUVE le Compte Administratif 2013 du Camping présenté ci-dessus.

8. FINANCES – Budget Annexe Eau ; Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, M. Jean-Pierre PEYRIN, 1^{er} Adjoint, est président de séance pour la présente question.

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Eau s'établit ainsi :

Budget annexe eau : Compte administratif 2013

Dépense d'exploitation

CHAPITRE	LIBELLES	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
011	Charges à caractère général	123 337,41 €	91 079,27 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 800,03 €	54 406,73 €
014	Atténuations de produits (revers, agence de l'eau)	46 850,00 €	52 736,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	67 903,77 €	81 382,14 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	1,08 €
66	Charges financières	35 929,90 €	29 064,00 €
67	Charges exceptionnelles	19 548,38 €	13 840,73 €
	TOTAL DES DEPENSES	330 369,49 €	322 509,95 €

Recettes d'exploitation

CHAPITRE	LIBELLES	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
002	Résultat reporté ou anticipé	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 949,00 €	29 949,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	343 698,39 €	310 018,86 €
75	Autres produits de gestion courante	12 702,34 €	13 818,44 €
77	Produits exceptionnels	39,34 €	- €
	TOTAL DES RECETTES	386 389,07 €	353 786,30 €

Résultat reporté 2012 213 310,30 €

Total des recettes d'exploitation cumulées en 2013 567 096,60 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	LIBELLES	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 949,00 €	29 949,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniale		
16	Emprunts et dettes assimilées	27 314,19 €	32 080,62 €
21	Immobilisations corporelles	3 878,09 €	115 841,38 €
23	Immobilisations en cours	102 384,32 €	128 807,22 €
	TOTAL DES DEPENSES	163 525,60 €	306 678,22 €
	Solde d'exécution reporté	- €	
	reste à réaliser	225 297,31 €	88 000,00 €
	TOTAL	388 822,91 €	394 678,22 €

Recettes d'investissement

Chapitre	LIBELLES	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
001	Résultat reporté ou anticipé	- €	- €
041	Opérations d'ordre patrimoniale		
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	67 903,77 €	81 382,14 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
13	Subventions d'investissement	11 662,57 €	100 831,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES	79 566,34 €	182 214,09 €
	Solde d'exécution reporté	195 935,90 €	111 976,64 €
	reste à réaliser	128 775,17 €	
	TOTAL	404 277,41 €	294 190,73 €

	Dépenses	Recettes	solde d'exécution
section d'exploitation	322 509,95 €	567 096,60 €	244 586,65 €
section d'investissement	394 678,22 €	294 190,73 €	100 487,49 €
total cumulé	717 188,17 €	861 287,33 €	144 099,16 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL, Adjoint au maire en charges des finances, entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), APPROUVE le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Eau présenté ci-dessus.

9. FINANCES – Budget Annexe Assainissement : Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, M. Jean-Pierre PEYRIN, 1^{er} Adjoint, est président de séance pour la présente question.

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Assainissement s'établit ainsi :

COMPTE	LIBELLES - DEPENSE	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
011	Charges à caractère général	15 771,61 €	14 327,84 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 800,03 €	31 411,01 €
014	Atténuations de produits (revers, agence de l'eau)	22 240,00 €	23 781,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	52 771,85 €	52 810,89 €
65	Autres charges de gestion courante	3,42 €	1,21 €
66	Charges financières	1 555,61 €	1 070,58 €
67	Charges exceptionnelles	9 928,41 €	6 519,38 €
	TOTAL DES DEPENSES	139 070,93 €	129 921,91 €

Recettes d'exploitation

COMPTE	LIBELLES - DEPENSE	Pour mémoire CA 2012	CA 2013
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 852,00 €	27 852,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	166 572,02 €	140 388,10 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES	194 424,02 €	168 240,10 €

résultat reporté ou anticipé 2012 - €

total des recettes d'exploitation cumulées en 2013 168 240,10 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	LIBELLES	CA 2012	CA 2013
001	Résultat reporté ou anticipé	- €	- €
020	Dépenses imprévues		
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 852,00 €	27 852,00 €
041	Opération d'ordre patrimoniale		
13	subvention investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	17 178,54 €	17 641,24 €
20	Immobilisations incorporelles		
21	immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	216 213,35 €	103 184,56 €
	TOTAL DES DEPENSES	261 243,89 €	148 677,80 €
	solde d'exécution reporté	51 376,44 €	180 492,66 €
	restes à réaliser	119 635,16 €	563 546,00 €
	TOTAL	432 255,49 €	892 716,46 €

Recettes d'investissement

Chapitre	LIBELLES	CA Prév 2012	CA 2013
001	Résultat reporté ou anticipé	- €	- €
041	Opération d'ordre patrimoniale		
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	52 771,85 €	52 810,89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 117,87 €	55 353,09 €
13	Subventions d'investissement	21 237,95 €	153 406,74 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES	132 127,67 €	261 570,72 €
	restes à réaliser	98 772,72 €	407 949,10 €
	TOTAL	230 900,39 €	669 519,82 €

section d'exploitation	129 921,91 €	168 240,10 €	38 318,19 €
section d'investissement	892 716,46 €	669 519,82 €	223 196,64 €
total cumulé	1 022 638,37 €	837 759,92 €	184 878,45 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL, Adjoint au maire en charges des finances, entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), APPROUVE le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Assainissement présenté ci-dessus.

10. FINANCES – Budget Principal : Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, M. Jean-Pierre PEYRIN, 1^{er} Adjoint, est désigné président de séance pour la présente question.

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée sont prises en compte, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le Compte Administratif 2013 du Budget Principal s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2012	CA 2013
011	Charges à caractère général	1 708 614,95 €	1 654 233,31 €
012	Charges de personnel	2 472 024,31 €	2 463 976,48 €
014	Atténuations de produits	8 830,88 €	25 600,00 €
022	Dépenses imprévues		- €
023	Virement à la section d'investissement		- €
042	Opération d'ordre	335 108,29 €	581 136,67 €
65	Autres charges de gestion courantes	706 191,18 €	908 176,02 €
66	Charges financières	203 644,37 €	186 765,35 €
67	Charges exceptionnelles	124,50 €	5 880,00 €
	Total	5 434 638,48 €	5 825 766,83 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2012	CA 2013
002	Résultat reporté ou anticipé		
013	Atténuations de charges	107 110,29 €	70 038,30 €
042	Opération d'ordre	48 115,34 €	54 487,22 €
043	opération d'ordre à intérieur de la section		
70	Produits du domaine et ventes diverses: régies...	464 726,37 €	429 195,55 €
73	Impôts et taxes	4 374 553,70 €	4 410 898,80 €
74	Dotation et participations	783 065,75 €	751 025,73 €
75	Autres produits de gestion courante : loyers...	257 532,58 €	242 671,84 €
76	Produits financiers	155,25 €	2,73 €
77	Produits exceptionnels	827,49 €	107 364,31 €
	Total	6 036 086,77 €	6 065 684,48 €

Résultat reporté ou anticipé	249 639,26 €
total des recettes d'exploitation cumulées en 2013	6 315 323,74 €

Dépenses d'investissement

opérations	Réhabilitation musée	CA 2012	RAR 2012	CA 2013	RAR 2013
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 115,34 €	- €	54 487,22 €	- €
041	Opérations patrimoniales	2 790 875,63 €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	310 599,59 €	- €	309 093,77 €	- €
c20/13	Immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement reçues	8 739,80 €	78 023,71 €	38 688,93 €	35 129,11 €
204	Subventions d'équipement versées	6 165,50 €	- €	16 676,83 €	3 323,17 €
21 / 024	Immobilisations corporelles / Produit des cessions d'immobilisations	36 260,88 €	2 100,00 €	87 254,36 €	127 931,83 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	11 390,00 €	- €
27	Autres immobilisations financières	146 063,12 €	- €	126 002,59 €	- €
10	Dotations, fonds et réserves				
	Total des opérations non individualisées	3 348 819,86 €	80 123,71 €	643 583,70 €	166 354,11 €
12	Bâtiments communaux: équipement + entretien	27 069,40 €	5 065,06 €	35 172,84 €	6 221,60 €
49	Travaux pigeonnier	19 393,27 €	- €	- €	- €
100	Voie rue du goulet viatard éclairier	316 897,16 €	90 909,93 €	51 061,69 €	24 344,46 €
101	salle Tourtour	42 797,23 €	236 046,99 €	250 864,21 €	44 158,66 €
103	illuminations éclairage SIED feux tricolores	20 090,46 €	55 783,76 €	30 245,19 €	25 538,57 €
104	Signalétique interne	18 294,07 €	8 066,00 €	1 986,36 €	6 810,20 €
107	appartements communaux	43 516,64 €	8 995,35 €	10 636,96 €	8 478,87 €
112	Equipement informatique / matériel mairie	29 882,78 €	23 317,81 €	26 368,23 €	7 035,59 €
113	Services techniques achat matériel + véhicule	96 572,43 €	- €	14 476,77 €	3 324,88 €
114	Sport / Association	43 602,21 €	- €	- €	- €
117	Aménagement de points de collectes	- €	60 116,03 €	- €	60 116,03 €
118	Ecole bourg + village	40 928,64 €	3 575,68 €	110 486,81 €	1 685,77 €
122	LEP	42 789,78 €	118 730,19 €	131 347,83 €	5 110,96 €
124	Plaine de jeux	1 873,33 €	- €	- €	- €
125	plan de voirie 2010	11 460,35 €			
136	Aménagement RD 15, RD 988A, RD 83 et RD 16	2 894,32 €	5 633,18 €	5 101,66 €	- €
137	Plan annuel aménagement voirie	300 886,45 €	50 616,32 €	303 887,81 €	48 613,22 €
138	Refit travaux de voirie	22 410,66 €	20 561,35 €	56 651,05 €	13 907,09 €
139	Patrimoine et travaux divers	21 581,82 €	42 504,65 €	34 525,92 €	50 649,41 €
140	Réhabilitation musée	- €	35 592,96 €	- €	35 592,96 €
141	Périscolaire et jeunesse: matériel + équipement	2 616,06 €	2 153,88 €	1 153,68 €	4 998,04 €
142	Culture: matériel et équipement	8 534,12 €	- €	3 684,71 €	432,18 €
143	Environnement		- €	8 217,60 €	- €
144	Salle des fêtes de Crouzol	10 499,68 €	- €	- €	- €
146	Fontaine Place du Mas	- €	19 808,16 €	- €	19 808,16 €
147	Modernisation de l'éclairage public	- €	- €	9 694,36 €	- €
	Total des opérations d'équipement	1 084 591,67 €	787 476,18 €	1 087 542,78 €	386 826,65 €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 433 411,53 €	867 599,89 €	1 751 126,48 €	533 210,76 €
	Restes à réaliser	867 599,89 €		533 210,76 €	
	solde d'exécution N-1			578 931,14 €	
	total	5 301 011,42 €		2 843 268,38 €	

Recettes d'investissement

Opération	Libellé	CA 2012	RAR 2012	CA 2013	RAR 2013
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	335 108,29 €	- €	581 136,67 €	- €
041	Opérations patrimoniales	2 790 875,63 €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 436,25 €	- €	1 233,91 €	- €
c20/13	Immobilisations incorporelles / Subventions d'équi	9 192,92 €	47 588,89 €	46 160,55 €	97 098,34 €
204	Subventions d'équipement versées				
10	Dotations, fonds et réserves	488 780,25 €	- €	1 627 007,16 €	- €
	Total des opérations non individualisées	3 625 393,34 €	47 588,89 €	2 255 538,29 €	97 098,34 €
12	Bâtiments communaux: équipement + entretien	- €	- €		- €
101	salle Tourloulou	- €	- €	13 904,00 €	- €
112	Equipement informatique / matériel maine	359,52 €	- €	1 400,00 €	- €
113	Services techniques achat matériel +véhicule	13 600,00 €	- €	- €	- €
114	Sport / Association	5 693,75 €	- €	- €	- €
122	LEP	- €	33 770,00 €	33 770,00 €	- €
124	Plaine de jeux	- €	17 651,00 €	15 066,00 €	- €
125	Plan voirie 2010	- €	- €	- €	- €
133	Réfection sol complexe sportif	16 988,41 €	- €	- €	- €
136	Aménagement RD 15, RD 985A, RD 83 et RD 16	- €	- €	- €	- €
137	Plan annuel aménagement voirie	5 438,00 €	- €	- €	- €
138	Petit travaux de voirie	12 375,80 €	22 624,20 €	22 624,20 €	- €
139	Patrimoine et travaux divers	7 572,41 €	21 252,33 €	- €	21 252,33 €
146	Fontaine Place du Mes	- €	9 904,08 €	- €	9 904,08 €
	Total des opérations d'équipement	62 027,89 €	105 201,61 €	86 764,20 €	31 156,41 €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 687 421,23 €	152 790,50 €	2 342 302,49 €	128 254,75 €
	restes à réaliser	152 790,50 €		128 254,75 €	
	solde d'exécution N-1	167 059,16 €			
	Total cumulé	4 007 270,89 €		2 470 557,24 €	

section d'exploitation	5 825 766,83 €	6 315 323,74 €	489 556,91 €
section d'investissement	2 843 268,38 €	2 470 557,24 €	- 372 711,14 €
total cumulé	8 669 035,21 €	8 785 880,98 €	116 845,77 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL, Adjoint au maire en charges des finances, entendu, et après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), APPROUVE le Compte Administratif 2013 du Budget Principal présenté ci-dessus.

11. FINANCES – Budget Principal : Affectation du Résultat 2013

La situation financière du Compte Administratif 2013 du Budget Principal fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	5 825 766,83 €
Recettes de l'exercice	6 065 684,48 €
Résultat de l'exercice (excédent)	239 917,65 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	249 639,26 €
Résultat de clôture (excédent)	489 556,91 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice	1 731 126,48 €
Recettes de l'exercice	2 342 302,49 €
Résultat de l'exercice (excédent)	611 176,01 €
Résultat de l'exercice antérieur (déficit)	-578 931,14 €
résultat de l'exercice (excédent)	32 244,87 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	533 210,76 €
Recettes d'investissement	128 254,75 €

Résultat réel d'investissement cumulé (déficit) -372 711,14 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), AFFECTE le résultat de la manière suivante :

Report en fonctionnement au BP 2014	116 845,77 €	
Report en section d'investissement 2014		
excédent reporté	32 244,87 €	compte 001(DI)
Recettes investissement	372 711,14 €	compte 1068 (RI)

12. FINANCES – Budget Principal : Vote des taux d'imposition 2014

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, propose une augmentation de 7 % des taux des impôts directs locaux et le produit attendu:

	Bases prévisionnelles 2014	Taux 2013	Taux 2014	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	5 337 000,00 €	5.83 %	6,24%	333 028,80 €
Taxe sur le Foncier Bâti	7 260 000,00 €	11.63 %	12,45%	903 870,00 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	44 700,00 €	49.86 %	53,36%	23 851,92 €
TOTAL				1 260 750,72 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), APPROUVE les taux proposés ci-dessus.

13. FINANCES – Budget Principal : Vote des subventions aux associations

Avant de soumettre à l'assemblée les propositions de subventions à allouer au titre de l'année 2014, M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, d'une part, expose que c'est la situation financière de la commune qui a guidé les choix de la commission d'attribution des subventions, d'autre part, rappelle les critères principaux d'attributions qui sont les suivants :

- Adhérents : nombre, évolution, Volvicais, résidents de communes membres de VSV, autres
- Encadrement : entraîneurs diplômés, encadrants bénévoles
- Animations : locales, G3, régionales, nationales
- Financement : cotisations (montant, dégressif), subventions, sponsors, animations rémunératrices
- Analyse budget : budget réalisé N-1, prévisionnel N, épargne
- Compétition : niveau (départemental, régional, national)
- Affiliation : fédérations
- Retombées communales : coupures de presse sur les actions réalisées
- Implications dans la vie de la commune

Avant de procéder aux votes des subventions, les conseillers municipaux intéressés par une association, sont invités à s'abstenir de voter. Sont considérés comme intéressés : les présidents, les membres de bureau et C.A, et les salariés de l'association.

13.1 Associations relatives à l'enseignement primaire et secondaire

M. Gilles BRUNEL propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations relatives à l'enseignement primaire et secondaire telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2 014
Ecoles	USEP Roghi	2 500 €
	A.S Collège V.Hugo	1 100 €
	Foyer Socio-Culturel Hugo	900 €
	TOTAL	4 500 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré à 21 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET):

- VALIDE l'attribution des subventions aux associations relatives à l'enseignement primaire et secondaire
- précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2014.

13.2 Associations sportives

M. Gilles BRUNEL propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations sportives telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2 014
Associations Sportives	Amicale Laïque	5 000 €
	CSV (Foot)	27 000 €
	Fraternelle des Volcans	5 000 €
	JCV (Judo)	8 000 €
	Volvic Tennis Club	1 500 €
	Pétanque Crouzol	1 400 €
	Pétanque Moulet	/
	VBC (Basket)	1 800 €
	Yoga des Sources	400 €

	Boxing Club Volvic	1 500 €
	Volvic Vélo Nature	3 500 €
	Karaté Self Défense	1 000 €
	Volvic Escrime Club	500 €
	Trail de Vulcain	500 €
	Cross Volvic	5 500 €
	TOTAL	62 600 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré à 21 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET) :

- VALIDE l'attribution des subventions aux associations sportives
- précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2014

13.3 Associations Culturelles

Mme Isabelle DOMINGUES, membre du conseil d'administration de l'association Lusitanos Volvicois et du Comité de Jumelage et M. Okan YALCIN, Marie-Aude JACQUES, Nicole LAURENT et Hervé POUGHEON, membres du conseil d'administration du Comité de Jumelage, ne prennent pas part au vote.

M. Gilles BRUNEL propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations relatives à la culture et aux animations telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2 014
Associations Culturelles	Lusitanos Volvicois	1 000 €
	VAP	800 €
	Comité de Jumelage	3 000 €
	Théâtre DEMO	200 €
	Eaux Vives	/
	TOTAL	5 000 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré à 16 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET) :

- VALIDE l'attribution des subventions aux associations Cultures Animations
- précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2014.

13.4 Associations Développement Local et Anciens Combattants

Mmes Nicole LAURENT et Annie ZOURDANI, membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme et Mme Nadège LEROY, membre du conseil d'administration de l'Association La Tire Lire, ne prennent pas part au vote.

M. Gilles BRUNEL propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux associations Développement Local et Anciens Combattants telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2 014
	Office de Tourisme	42 000 €
	Lavour (Crouzol)	450 €
	Les Amis de Volvic	350 €
	Société de Chasse	350 €
	Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 500 €

F.N.A.C.A.	600 €
Lou Broussous	400 €
Club de Volvic des Jardiniers	200 €
AJSP.VOLVIC	900 €
IMAPEC	13 108 €
Groupe Victor	300 €
La Tire Lire	300 €
Bec Can Club	/
Crouzol Découverte	/
A.N.A.C.R.	200 €
Comité du Personnel	18 000 €
Paroisse	1 000 €
TOTAL	81 658 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré 18 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET):

- VALIDE l'attribution des subventions aux associations Développement Local et Anciens Combattants telles que présentées ci-dessus
- précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2014.

13.5 Autres Associations

MM. Jean-Pierre PEYRIN, Jean-Christophe GIGAULT, Jean-Yves SUDRE, Jérôme LECHIPRE, membres du CEPIV, ne prennent pas part au vote.

M. Gilles BRUNEL propose à l'assemblée de voter les subventions versées aux autres associations telles que présentées ci-après :

Catégorie	Organisme	2 014
	CEPIV	100 000 €
	CCAS	210 000 €
	TOTAL Autres	310 000 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré à 18 voix pour et 5 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET):

- VALIDE l'attribution des subventions aux autres associations
- précise que les crédits sont ouverts à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au Budget Primitif 2014
- précise que les crédits pour la subvention du CCAS sont ouverts à l'article 657362 « CCAS » au Budget Primitif 2014.

14. FINANCES – Budget Principal : Budget Primitif 2014

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, avant de présenter le contenu du Budget Primitif du Budget Principal Communal 2014 à l'assemblée délibérante, tient à saluer le travail réalisé par les services et les élus, en particulier dans la réduction des prévisions de dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014
011	Charges à caractère général	1 708 614,95 €	1 706 970,64 €	1 654 233,31 €	1 698 044,66 €
012	Charges de personnel	2 472 024,31 €	2 567 000,00 €	2 463 976,48 €	2 601 110,00 €
014	Allénuations de produits	8 830,88 €	40 000,00 €	25 600,00 €	26 000,00 €
022	Dépenses imprévues		50 000,00 €	- €	52 051,00 €
023	Virement à la section d'investissement		66 496,80 €	- €	238 836,00 €
042	Opération d'ordre	335 108,29 €	531 736,86 €	581 136,67 €	559 812,34 €
65	Autres charges de gestion courantes	706 191,18 €	910 315,55 €	908 175,02 €	823 150,00 €
66	Charges financières	203 644,37 €	204 000,00 €	196 765,35 €	184 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	124,50 €	15 000,00 €	5 880,00 €	5 000,00 €
	Total	5 434 538,48 €	6 091 519,85 €	5 825 766,83 €	6 198 004,00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2012	BP 2013 avec DM	CA 2013	BP 2014
002	Résultat reporté ou anticipé		249 639,26 €		116 845,77 €
013	Annulations de charges	107 110,29 €	105 000,00 €	70 038,30 €	70 000,00 €
042	Opération d'ordre	48 115,34 €	55 653,65 €	54 487,22 €	35 029,27 €
70	Produits du domaine et ventes diverses	464 726,37 €	442 471,60 €	429 195,55 €	412 967,00 €
73	Impôts et taxes	4 374 553,70 €	4 385 676,00 €	4 410 898,80 €	4 521 023,00 €
74	Dotations et participations	783 065,75 €	688 179,34 €	751 025,73 €	691 987,00 €
75	Autres produits de gestion courante : loyers,	257 532,58 €	164 900,00 €	242 671,84 €	302 550,96 €
76	Produits financiers	155,25 €	- €	273 €	- €
77	Produits exceptionnels	827,49 €	- €	107 364,31 €	7 601,00 €
	Total	6 036 086,77 €	6 091 519,85 €	6 065 684,48 €	6 188 004,00 €

Dépenses d'investissement

Opération	Libellé	CA 2012	RAR 2012	BP 2013 avec DM	CA 2013	RAR 2013	BP 2014
001	déficit antérieur reporté	- €	- €	578 931,14 €	- €	- €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 115,34 €	- €	55 653,65 €	54 487,22 €	- €	35 029,27 €
041	Opérations patrimoniales	2 790 875,63 €	- €	37 949,62 €	- €	- €	16 534,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	310 599,59 €	- €	312 000,00 €	309 093,77 €	- €	306 000,00 €
e20/13	Immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement reçues	8 739,80 €	78 023,71 €	7 000,00 €	38 688,93 €	35 129,11 €	45 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	6 163,50 €	- €	20 000,00 €	16 676,83 €	3 323,17 €	20 000,00 €
21 / 024	Immobilisations corporelles / Produit des cessions d'immobilisations	38 260,88 €	2 100,00 €	263 500,00 €	87 254,36 €	137 931,83 €	153 839,00 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	11 380,00 €	11 380,00 €	- €	40 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	146 063,12 €	- €	126 100,00 €	126 002,59 €	- €	128 200,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement						
10	Dotations, fonds et réserves						
	Total des opérations non individualisées	3 348 819,86 €	80 123,71 €	1 412 514,41 €	643 583,70 €	166 384,11 €	744 602,97 €
12	Bâtiments communaux: équipement + entretien	27 089,40 €	5 065,06 €	37 000,00 €	35 172,84 €	6 221,60 €	20 000,00 €
43	Piscine	- €	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €
49	Travaux pigeonnier	19 393,27 €	- €	- €	- €	- €	- €
100	Voie rue du goulet viillard éclairer	316 897,16 €	90 909,93 €	9 900,00 €	51 061,59 €	24 344,46 €	- €
101	salle Tourtole	42 787,23 €	236 046,89 €	62 500,00 €	250 864,21 €	44 138,66 €	1 500,00 €
103	illuminations éclairage SIEG feux tricolore	20 090,48 €	55 783,76 €	- €	30 245,19 €	25 538,57 €	20 350,00 €
104	Signalétique interne	18 294,87 €	8 066,00 €	5 913,20 €	1 985,36 €	6 810,20 €	- €
107	appartements communaux	43 516,61 €	8 995,35 €	20 000,00 €	10 636,96 €	8 478,87 €	20 000,00 €
112	Equipement informatique / matériel mairie	29 882,78 €	23 317,81 €	15 680,00 €	26 368,23 €	7 035,59 €	56 800,00 €
113	Services techniques achat matériel +véhicule	56 572,43 €	- €	17 850,00 €	14 476,77 €	3 324,88 €	15 000,00 €
114	Sport / Association	43 602,21 €	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €
117	Aménagement de points de collectes	- €	60 116,03 €	- €	- €	60 116,03 €	- €
118	Ecole bourg + village	40 928,64 €	3 573,68 €	109 798,00 €	110 466,81 €	1 685,77 €	75 220,00 €
122	LEP	42 789,78 €	118 730,19 €	74 000,00 €	131 347,83 €	5 110,96 €	30 000,00 €
124	Plaine de jeux	1 873,33 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
125	Plan voirie 2010	11 450,35 €	- €	- €	- €	- €	- €
133	Réfection sol complexe sportif	- €	- €	- €	- €	- €	- €
136	Aménagement RD 15, RD 986A, RD 83, 16	2 894,32 €	5 633,16 €	- €	5 101,66 €	- €	12 305,61 €
137	Plan annuel aménagement voirie	300 886,45 €	50 615,32 €	306 000,00 €	303 887,81 €	48 613,22 €	268 214,01 €
138	Petit travaux de voirie	22 410,65 €	20 561,35 €	53 780,80 €	58 651,05 €	13 907,09 €	20 000,00 €
139	Patrimoine et travaux divers	21 581,82 €	42 504,65 €	43 700,00 €	34 525,92 €	50 649,11 €	50 519,65 €
140	Rehabilitation musée	- €	35 592,96 €	- €	- €	35 592,96 €	- €
141	Périscolaire et jeunesse: matériel + équipement	2 616,06 €	2 153,88 €	4 000,00 €	1 153,88 €	4 998,04 €	5 000,00 €
142	Culture: matériel et équipement	8 534,12 €	- €	5 800,00 €	3 684,71 €	432,18 €	7 621,00 €
143	Environnement	- €	- €	8 250,00 €	8 217,60 €	- €	5 000,00 €
144	Salle des fêtes de Crouzol	10 499,68 €	- €	- €	- €	- €	- €
145	Création des services techniques	- €	- €	- €	- €	- €	- €
146	Fontaine Place du Mas	- €	19 808,16 €	- €	- €	19 808,16 €	- €
147	Modernisation de l'éclairage public	- €	- €	11 000,00 €	9 694,36 €	- €	18 000,00 €
148	réhabilitation des fous et construction d'une salle						130 000,00 €
149	camping						7 601,00 €
150	salle de boxe						40 000,00 €
	Total des opérations d'équipement	1 084 591,67 €	787 476,18 €	770 372,00 €	1 087 542,78 €	366 826,65 €	873 131,27 €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 433 411,53 €	867 599,89 €	2 182 886,41 €	1 731 126,48 €	533 210,76 €	1 617 734,24 €

Recettes d'investissement

Opération	Libellé	CA 2012	RAR 2012	BP 2013 avec DM	CA 2013	RAR 2013	BP 2014
001	excédent antérieur reporté						32 244,87 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	335 108,29 €	- €	531 736,86 €	581 136,67 €	- €	559 812,34 €
041	Opérations patrimoniales	2 790 875,63 €	- €	37 949,62 €	- €	- €	16 531,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 436,25 €	- €	469 077,10 €	1 233,91 €	- €	439 710,54 €
c20/13	Immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement reçues	9 192,92 €	47 588,89 €	57 788,89 €	46 160,55 €	97 098,31 €	15 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées						
21 / 024	Immobilisations corporelles / Produit des cessions d'immobilisations	- €	- €	94 000,00 €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours						
27	Autres immobilisations financières						
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	66 496,80 €	- €	- €	258 836,00 €
10	Dotations, fonds et réserves	488 780,25 €	- €	1 585 120,53 €	1 627 007,16 €	- €	638 411,14 €
	Total des opérations non individualisées	3 625 393,34 €	47 588,89 €	2 842 169,80 €	2 255 538,29 €	97 098,34 €	1 940 549,59 €
	Règlements communaux: équipement + entretien	- €	- €	8 500,00 €		- €	- €
12	Piscine	- €	- €	- €	- €	- €	- €
49	Travaux pigéonnier	- €	- €	- €	- €	- €	- €
100	Voie rue du goulet valdud celtique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
101	salle Tourtole	- €	- €	46 346,00 €	13 904,00 €	- €	32 442,00 €
103	illuminations éclairage SHEG feux tricolore	- €	- €	- €	- €	- €	28 350,00 €
104	Signalétique interne	- €	- €	- €	- €	- €	- €
107	appartements communaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
112	Équipement informatique / matériel mairie	359,52 €	- €	680,00 €	1 400,00 €	- €	600,00 €
113	Services techniques achat matériel + véhicule	13 600,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
114	Sport / Association	5 693,75 €	- €	- €	- €	- €	- €
117	Aménagement de points de collectes	- €	- €	- €	- €	- €	- €
118	École bourg + village	- €	- €	- €	- €	- €	- €
122	L.E.P	- €	33 770,00 €	- €	33 770,00 €	- €	- €
124	Plaine de jeux	- €	17 651,00 €	- €	15 066,00 €	- €	- €
125	Plan voirie 2010	- €	- €	- €	- €	- €	- €
133	Réfection sol complexe sportif	16 988,41 €	- €	- €	- €	- €	- €
136	Aménagement RD 15, RD 986A, RD 83 et RD 16	- €	- €	- €	- €	- €	- €
137	Plan annuel aménagement voirie	5 438,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
138	Petit travaux de voirie	12 375,80 €	22 624,20 €	- €	22 624,20 €	- €	- €
139	Patrimoine et travaux divers	7 572,41 €	21 252,33 €	- €	- €	21 252,33 €	20 500,00 €
140	Réhabilitation musée	- €	- €	- €	- €	- €	- €
141	Périscolaire et jeunesse: matériel + équipement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
142	Culture: matériel et équipement	- €	- €	- €	- €	- €	248,66 €
143	Environnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
144	Salle des fêtes de Crouzol	- €	- €	- €	- €	- €	- €
145	Création des services techniques	- €	- €	- €	- €	- €	- €
146	Fontaine Place du Mas	- €	9 904,08 €	- €	- €	9 904,08 €	- €
147	Modernisation de l'éclairage public	- €	- €	- €	- €	- €	- €
148	réhabilitation des fours et construction d'une salle						
149	camping						
	Total des opérations d'équipement	62 027,89 €	105 201,61 €	55 526,00 €	86 764,20 €	31 156,41 €	82 140,66 €
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 687 421,23 €	152 790,50 €	2 897 695,80 €	2 342 302,49 €	128 254,75 €	2 022 690,25 €

Avec les restes à réaliser 2013, la section d'investissement du budget de la commune s'équilibre à un montant de 2 150 945 €.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL, entendu, et après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX,

M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), APPROUVE le Budget Primitif 2014 du Budget Principal Communal.

15. FINANCES – Budget Annexe Camping – Affectation du Résultat 2013

La situation financière du Compte Administratif 2013 du budget annexe du Camping assujéti à la TVA fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	88 572,28 €
Recettes de l'exercice	98 212,83 €
Résultat de l'exercice (excédent) 2013	9 640,55 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent) 2012	10 490,59 €
Résultat de clôture (excédent) 2013	20 131,14 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice	5 199,42 €
Recettes de l'exercice	5 709,21 €
Résultat de l'exercice (excédent) 2013	509,79 €
Résultat de l'exercice antérieur (déficit) 2012	- 2 014,50 €
Résultat de clôture (déficit) 2013	- 1 504,71 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE le résultat de la manière suivante :

Affectation au budget 2014

Report en fonctionnement au BP 2014	18 626,43 €	Compte 002 (RF)
Report en section d'investissement 2014		
Dépenses investissement	1 504,71 €	Compte 001 (DI)
Affectation résultat de fonctionnement	1 504,71 €	Compte 1068 (RI)

16. FINANCES – Budget Annexe Camping – Budget Primitif 2014

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose à l'assemblée le contenu du Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Camping.

Section de fonctionnement

Chapitre	LIBELLES	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014
011	Charges à caractère général	41 818,58 €	48 305,88 €	47 815,82 €	56 874,61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 715,28 €	40 730,00 €	37 061,75 €	41 630,00 €
022	Dépenses imprévues		3 000,00 €		3 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement		3 600,00 €		8 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 018,50 €	3 694,71 €	3 694,71 €	1 721,82 €
65	Autres charges de gestion courante	3,51 €			
66	Charges financières				
	TOTAL DES DEPENSES	78 555,87 €	99 350,59 €	88 572,28 €	111 746,43 €
002	Résultat reporté ou anticipé		10 490,59 €		18 626,43 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections				
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	78 424,86 €	81 200,00 €	93 156,33 €	88 210,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 695,50 €	4 860,00 €	3 056,50 €	4 910,00 €
	TOTAL DES RECETTES	83 120,36 €	99 550,59 €	98 212,83 €	111 746,43 €

Section d'investissement

Chapitre	LIBELLES	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014
001	Résultat reporté ou anticipé		2 014,50 €		1 504,71 €
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	3 033,00 €	7 294,71 €	5 199,42 €	9 721,82 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections				
	TOTAL DES DEPENSES	3 033,00 €	9 309,21 €	5 199,42 €	11 226,53 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	675,00 €	2 014,50 €	2 014,50 €	1 504,71 €
021	Virement de la section d'exploitation		3 600,00 €		8 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 018,50 €	3 694,71 €	3 694,71 €	1 721,82 €
	TOTAL DES RECETTES	1 693,50 €	9 309,21 €	5 709,21 €	11 226,53 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Camping ci-dessus présenté.

17. FINANCES – Budget Annexe Eau – Affectation du Résultat 2013

La situation financière du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Eau assujéti à la TVA fait apparaitre les résultats de clôture suivants :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	322 509,95 €
Recettes de l'exercice	353 786,30 €
Résultat de l'exercice (excédent)	31 276,35 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	213 310,30 €
Résultat de clôture (excédent)	244 586,65 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice	306 678,22 €
Recettes de l'exercice	182 214,09 €
Résultat de l'exercice (déficit)	-124 464,13 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent)	111 976,64 €
Résultat de clôture (déficit)	-12 487,49 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	88 000,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Résultat réel d'investissement (déficit) -100 487,49 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE le résultat de la manière suivante :

Report en fonctionnement au BP 2014	144 099,16 € compte 002 (RF)
Report en section d'investissement 2014	
Dépenses investissement	12 487,49 € compte 001(DI)
Affectation résultat de fonctionnement	100 487,49 € compte 1068 (RI)

18. FINANCES – Budget Annexe Eau – Versement exceptionnel d'une partie de l'excédent du budget annexe de l'eau au Budget Principal

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au conseil de verser au budget de la commune une partie de l'excédent du budget annexe de l'eau d'un montant de 71 000 €.

Les articles R2221-48 et R2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité de reverser tout ou partie de l'excédent des budgets annexes SPIC (Service Public Industriel et Commercial) au budget principal de rattachement.

Les trois conditions cumulatives permettant le versement de l'excédent au budget général sont remplies :

- l'excédent dégagé au sein du budget annexe du SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation à dessein d'un prix trop élevé destiné à faire financer par les usagers du SPIC les dépenses du budget général,
- le reversement de l'excédent intervient après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- ces excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou de fonctionnement qui devraient être réalisées à court terme par le SPIC.

En effet,

- le tarif du service de l'eau est resté inchangé à 1 € HT/m³ depuis 2011,
- le reversement de l'excédent intervient après couverture des besoins de financement de la section d'investissement,
- ce transfert est sans impact sur le financement des investissements à court terme financés par des excédents capitalisés.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE un reversement exceptionnel d'un montant de 71 000 € du budget de l'eau au profit du budget principal de la commune.**

La dépense est enregistrée au compte 672 sur le budget de l'eau et la recette au compte 7551 du budget principal de la commune.

19. FINANCES – Budget Annexe Eau – Budget Primitif 2014

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose à l'assemblée le contenu du Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Eau.

Section de fonctionnement

Chap	LIBELLES - DEPENSE	CA 2012	BP 2013 avec DM	CA 2013	BP 2014
011	Charges à caractère général	123 337,41 €	133 087,01 €	91 078,87 €	107 506,85 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 800,03 €	60 000,00 €	54 406,73 €	45 000,00 €
014	Atténuations de produits (revers, agence)	46 850,00 €	53 500,00 €	52 736,00 €	47 222,96 €
022	Dépenses Imprévues	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	117 601,15 €	- €	48 860,27 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre se	67 903,77 €	81 382,14 €	81 382,14 €	89 101,94 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	2 000,00 €	1,08 €	2 000,00 €
66	Charges financières	35 929,90 €	32 800,00 €	29 064,40 €	31 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	19 548,38 €	28 089,00 €	13 840,73 €	96 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	330 369,49 €	538 459,30 €	322 509,95 €	497 492,02 €
002	Résultat reporté ou anticipé	- €	213 310,30 €	- €	144 099,16 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre se	29 949,00 €	29 949,00 €	29 949,00 €	30 674,00 €
70	Produits des services, du domaine et ven	343 698,39 €	295 000,00 €	310 018,86 €	310 018,86 €
75	Autres produits de gestion courante	12 702,34 €	200,00 €	13 818,44 €	12 700,00 €
77	Produits exceptionnels	39,34 €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES	386 389,07 €	538 459,30 €	353 786,30 €	497 492,02 €

Section d'investissement

Chap	LIBELLES	CA 2012	RAR 2012	BP 2013 avec DM	CA 2013	RAR 2013	BP 2014
001	Résultat reporté ou antéposé	- €	- €	- €	- €	- €	12 487,29 €
029	Dépenses imprévues						
049	Opérations d'ordre de transferts entre sections	29 939,00 €	- €	29 939,00 €	29 939,00 €	- €	30 674,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniale						
10	Emprunts et dettes assimilées	27 314,19 €	- €	35 000,00 €	32 080,62 €	- €	33 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles			1 500,00 €		1 450,00 €	
21	Immobilisations corporelles	3 878,09 €	114 000,00 €	194 000,00 €	115 841,38 €	- €	60 000,00 €
23	Immobilisations en cours	102 384,32 €	111 297,31 €	39 043,34 €	128 807,22 €	88 550,00 €	313 551,11 €
	TOTAL DES DEPENSES	163 525,60 €	225 297,31 €	299 492,34 €	306 678,22 €	88 000,00 €	451 712,60 €
001	Résultat reporté ou antéposé	- €		111 976,64 €	- €	- €	- €
041	Opérations d'ordre patrimoniale						
021	Virement de la section d'exploitation	- €	0	117 601,15 €	- €	- €	18 800,27 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	67 903,77 €		81 382,14 €	81 382,14 €	- €	89 101,94 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	0	- €	- €	- €	100 487,29 €
13	Subventions d'investissement	11 662,57 €	128 775,17 €	85 054,55 €	109 831,96 €	- €	301 262,90 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	0	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES	79 566,31 €	128 775,17 €	396 011,48 €	182 214,10 €	- €	539 712,60 €

0

Avec les restes à réaliser 2013, la section d'investissement est équilibrée à un montant de 539 712,60€.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Eau ci-dessus présenté.

20. FINANCES – Budget Annexe Assainissement – Affectation du Résultat 2013

La situation financière du Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Assainissement assujetti à la TVA fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	129 921,91 €
Recettes de l'exercice	168 240,10 €
Résultat de l'exercice (excédent)	38 318,19 €
Résultat de l'exercice antérieur	0,00 €
Résultat de clôture (excédent)	38 318,19 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice	148 677,80 €
Recettes de l'exercice	261 570,72 €
Résultat de l'exercice (excédent)	112 892,92 €
Résultat de l'exercice antérieur (déficit)	-180 492,66 €
Résultat de clôture (déficit)	-67 599,74 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	563 546,00 €
Recettes d'investissement	407 949,10 €

Résultat réel d'investissement (déficit) -223 196,64 €

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE le résultat de la manière suivante :

Affectation au budget 2014

Report en fonctionnement au BP 2014	0,00 €
Report en section d'investissement 2014	
Dépenses investissement	-67 599,74 € compte 001
Affectation résultat de fonctionnement	38 318,19 € compte 1068

21. FINANCES – Budget Annexe Assainissement – Budget Primitif 2014

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose à l'assemblée le contenu du Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Assainissement.

Section d'exploitation

OMPT	LIBELLES - DEPENSE	CA 2012	BP 2013	CA 2013	BP 2014
011	Charges à caractère général	15 771,61 €	23 000,00 €	14 327,84 €	18 020,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 800,03 €	37 000,00 €	31 411,01 €	31 411,01 €
	Atténuations de produits				
014	(revers, agence de l'eau)	22 240,00 €	38 000,00 €	23 781,00 €	24 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	3 000,00 €	- €	7 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	16 554,08 €	- €	26 796,91 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	52 771,85 €	52 771,85 €	52 810,89 €	54 926,56 €
65	Autres charges de gestion courante	3,42 €	200,00 €	1,21 €	200,00 €
66	Charges financières	1 555,61 €	2 800,00 €	1 070,58 €	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	9 928,41 €	14 224,00 €	6 519,38 €	8 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	139 070,93 €	187 549,93 €	129 921,95 €	172 854,48 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 852,00 €	27 852,00 €	27 852,00 €	27 852,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	166 572,02 €	159 697,93 €	140 388,10 €	145 002,48 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES	194 424,02 €	187 549,93 €	168 240,10 €	172 854,48 €

Section d'investissement

Chapit	LIBELLES	CA 2012	RAR 2012	BP 2013	CA 2013	RAR 2013	BP 2014
001	Résultat reporté ou anticipé	- €	- €	180 492,66 €	- €	- €	67 599,74 €
020	Dépenses imprévues						
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	27 852,00 €	- €	27 852,00 €	27 852,00 €	- €	27 852,00 €
041	Opération d'ordre patrimoniale						
13	subvention investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées	17 178,54 €	- €	17 906,00 €	17 641,24 €	- €	18 406,00 €
20	Immobilisations incorporelles						
21	immobilisations corporelles						21 000,00 €
23	Immobilisations en cours	216 213,35 €	119 635,16 €	809 000,00 €	103 184,56 €	563 546,00 €	178 080,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	261 243,89 €	119 635,16 €	1 035 250,66 €	148 677,80 €	563 546,00 €	312 937,74 €
041	Opération d'ordre patrimoniale						
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	16 515,04 €	- €	- €	26 796,91 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	52 771,85 €	- €	52 810,89 €	52 810,89 €	- €	54 926,56 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 117,87 €	- €	55 353,09 €	55 353,09 €	- €	38 318,19 €
13	Subventions d'investissement	21 237,95 €	98 772,72 €	764 775,00 €	153 406,74 €	407 949,10 €	228 267,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	159 074,08 €	- €	- €	120 225,58 €
	TOTAL DES RECETTES	132 127,67 €	98 772,72 €	1 048 528,10 €	261 570,72 €	407 949,10 €	468 534,64 €

Avec les notes à réaliser 2013, la section d'investissement s'équilibre à 876 483,74€

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2014 du Budget Annexe Assainissement ci-dessus présenté.

22. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Affectation de la taxe de séjour

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose à l'assemblée que la loi du 5 janvier 1988 distingue, pour l'utilisation de la Taxe de Séjour, les Communes disposant d'un Office de Tourisme (établissement à caractère industriel et commercial) et celles qui n'en dispose pas, et en l'absence d'un Office de Tourisme de ce type, le produit de la taxe est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la Commune, notamment au soutien financier à des Associations de Tourisme.

La commune de Volvic ne possédant pas d'Office de Tourisme de type établissement à caractère industriel et commercial, le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le produit de la Taxe de Séjour de l'année 2013, qui s'élève à 5 277,80 €, au soutien financier à l'Office de Tourisme de Volvic, Association loi de 1901.

23. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Volvic et l'association Club Sportif de Volvic

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, informe l'assemblée que conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, la Commune doit conclure une convention avec tout organisme bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Par délibération n° 56/2014 en date du 25/04/2014, la subvention de la commune allouée au Club Sportif de Volvic est de 27 000 € et nécessite la signature d'une convention d'objectifs.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le C.S.V.

24. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention municipale d'objectifs pour l'Office de Tourisme

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, informe l'assemblée que conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, la Commune doit conclure une convention avec tout organisme bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Les subventions allouées par la commune à l'Office de Tourisme de Volvic sont de 42 000 €, par délibération n° 58/2014 du 25/04/2014 et 8 000 € par délibération n° 19/2014 du 31/01/2014, soit un total de 50 000 € pour l'année 2014, ce qui nécessite la signature d'une convention.

Mmes Nicole LAURENT et Annie ZOURDANI faisant partie du CA de l'Office sont invitées à ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 6 voix contre (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme.

25. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Attribution d'une subvention à l'Institut des Métiers d'Art et de la Pierre Et de la Construction (IMAPEC)

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre d'un projet LEADER accès sur la valorisation de la pierre volcanique dans l'éco-construction, la commune de Volvic a été sollicitée par l'Institut des Métiers d'Art et de la Pierre Et de la Construction (IMAPEC) pour une participation financière relative à ce projet.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 abstentions (M. Laurent PENEVERE, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, Mlle Morgane GENEIX, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOLET), VALIDE le versement d'une subvention de 4 000,00 € relative à la participation de la commune à ce projet.

26. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention avec la communauté de communes Volvic Sources et Volcans pour le versement d'un fonds de concours relatif à la mise en conformité de la cuisine centrale communale de l'école Roghi

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, expose à l'assemblée que la cuisine communale centrale Gustave Roghi a fait l'objet d'un rapport d'inspection des services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations lors d'un contrôle régulier.

Ce service a signalé une non-conformité moyenne pour laquelle une installation frigorifique du local de préparation froide s'avère nécessaire.

Il est rappelé que les repas destinés aux crèches intercommunales sont confectionnés dans cette cuisine depuis le 2 janvier 2014.

Une convention ayant pour objet, en application de l'article L. 5214-16 alinéa V du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans à la commune de Volvic, peut être élaborée afin de contribuer aux dépenses d'investissement, réalisées par la commune de Volvic, dans le cadre de la mise en conformité de la cuisine centrale, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le projet est estimé à 4 743,15 € HT, soit 5 691,78 € TTC et la commune ne bénéficie pas de subvention.

La part autofinancée par la commune (FCTVA déduit) est de 3 196,47 € HT et le fonds de concours sollicité de 1 598,23 € HT, soit un tiers des dépenses.

Après consultation des entreprises, le montant des travaux peut être inférieur à cette évaluation.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE une participation de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans d'un montant de 1 598,23 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de versement de ce fonds de concours.

27. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants de la commune de Volvic auprès des Sites Clunisiens

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée que la commune de Volvic est représentée auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

A cet effet, et suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE :

- M. Mohand HAMOUMOU, titulaire
- Mme Nicole LAURENT, titulaire

28. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Proposition des nouveaux commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire après le renouvellement d'un conseil municipal de désigner des nouveaux commissaires à la Commission Communale d'Impôts Directs (CCID).

Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les 8 commissaires titulaires ainsi que les 8 commissaires suppléants sont désignés par la Direction des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Candidatures : une liste composée de

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mohand HAMOUMOU	Philippe ARNAUD
Gilles BRUNEL	Denise AMBLARD
Jean-Pierre PEYRIN	Roland BONJEAN
Patrick GENEIX	Georgette CABALL
Philippe ARMILHON	Jean PERRIN
Jean-Claude LANTUEJOUL	Morgane GENEIX
Philippe LEBOUTEILLER	Françoise RIGOULET
Gilbert MENARD	César SOUSA
Jérôme LECHIPRE	Louis-Paul COLDREY
Sylvie LAGARDE	Hervé POUGHEON
Frédéric SARRE	Christine DIEUX
Béatrice VILAPLANA	Nicole LAURENT
Luc CHASSERAY	Michel JACQUES
Guy BOURDIER	Josette ANGLARD

Il est procédé au vote, M. Mohand HAMOUMOU, Maire, proclame les résultats.

Nombre de votants : 27

Nombre de nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Sont désignés :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mohand HAMOUMOU	Philippe ARNAUD
Gilles BRUNEL	Denise AMBLARD
Jean-Pierre PEYRIN	Roland BONJEAN
Patrick GENEIX	Georgette CABALL
Philippe ARMILHON	Jean PERRIN
Jean-Claude LANTUEJOUL	Morgane GENEIX
Philippe LEBOUTEILLER	Françoise RIGOULET
Gilbert MENARD	César SOUSA
Jérôme LECHIPRE	Louis-Paul COLDREY
Sylvie LAGARDE	Hervé POUGHEON
Frédéric SARRE	Christine DIEUX
Béatrice VILAPLANA	Nicole LAURENT
Luc CHASSERAY	Michel JACQUES
Guy BOURDIER	Josette ANGLARD

29. ENVIRONNEMENT – Réserve Naturelle Régionale

M. Jean-Christophe GIGAULT, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, informe l'assemblée que dans le cadre de la procédure du classement de la Réserve Naturelle, la Région, autorité de classement, doit maintenant recueillir l'accord définitif des propriétaires, constituant la dernière phase de la procédure.

La commune de Volvic est donc sollicitée, au sujet des parcelles intégrées sur ce site lui appartenant.

Section	N° parcelle	Nature de la propriété	Surface (ha)
ZH	3	Communal, Commune de Volvic	0,0705
ZH	9	Sectionnal, habitants de Tournœl	0,1856
AH	23	Communal, Commune de Volvic	0,0627
AH	31	Communal, Commune de Volvic	0,2450
AH	43	Sectionnal, habitants de Volvic	0,1830
AH	44	Communal, Commune de Volvic	0,1690
AH	98	Communal, Commune de Volvic	21,3636

AH	34	Communal, Commune de Volvic	0,3300
AH	36	Communal, Commune de Volvic	0,0900
ZC	121	Communal, Commune de Volvic	0,4599
ZC	122	Communal, Commune de Volvic	0,3282
ZC	123	Communal, Commune de Volvic	0,3528
ZC	124	Communal, Commune de Volvic	0,4552
ZC	125	Communal, Commune de Volvic	0,4484
ZC	126	Communal, Commune de Volvic	0,3722
ZC	127	Communal, Commune de Volvic	0,3087
ZC	128	Communal, Commune de Volvic	0,5765
ZC	129	Communal, Commune de Volvic	2,6902
	124	Chemin rural de Blancheix à Volvic longueur 805 mètres	
	125	Chemin rural de Pédanne longueur 312 mètres	
	126	Chemin rural de Sauzet longueur 600 mètres	

Le Conseil Municipal, M. Jean-Christophe GIGAULT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE son accord pour inclure les parcelles désignées ci-dessus, et ce pour une durée de 10 ans**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le formulaire d'accord relatif à l'intégration de ces parcelles**
- **CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à ce dossier.**

30. URBANISME – Convention de participation pour Equipements Publics Exceptionnels

M. Jean-Pierre PEYRIN, Adjoint au Maire en charge des grands travaux, informe l'assemblée qu'en date du 13/02/2014, un exploitant agricole a déposé un permis de construire enregistré sous le n° 6347014R0006 concernant un bâtiment destiné à un élevage de porcs, ainsi qu'un bâtiment de stockage.

Le terrain concerné par ce projet est classé en zone agricole, au village d'Egaules, cadastré ZT 92 au lieu-dit « Les Charlinches », et n'est pas desservi par les réseaux d'eau et électricité.

Après concertation avec les services de l'Etat (DDI) dans le cadre de l'instruction du dossier, il est conseillé de fixer certaines conditions, par le biais d'une convention.

Conformément à l'article L. 332.8 du Code de l'Urbanisme, une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Lorsque la réalisation des équipements publics exceptionnels n'est pas de la compétence de l'autorité qui délivre le permis de construire, celle-ci détermine le montant de la contribution correspondante, après accord de la collectivité publique à laquelle incombent ces équipements ou de son concessionnaire.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'exploitant agricole.**

31. PERSONNEL – Emplois saisonniers

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement des services, notamment pendant la période estivale, de renforcer les services offrant des prestations directes aux usagers.

Aussi, il vous propose de créer 9 emplois saisonniers, qui pourront être affectés dans les services suivants:

- **Services techniques :**
 - 2 emplois saisonniers à temps complet affectés au service espaces verts et rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe, à compter du 2 mai 2014 pour une durée maximum de 6 mois chacun,
 - 2 emplois saisonniers à temps complet rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe, pour la période de juillet et août 2014 d'une durée de 1 mois maximum chacun.
- **Accueil de loisirs sans hébergement :**

- 2 emplois saisonniers à temps complet et 1 emploi saisonnier à temps non complet, rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe chacun, à compter du 7 juillet 2014 jusqu'au 1er août 2014.

• **Camping :**

- 2 emplois saisonniers à temps non complet chargés respectivement d'apporter un renfort sur la période du 1er mai 2014 au 30 septembre 2014 :

➤ un premier poste, pour assurer l'entretien du camping sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe

➤ un second poste en renfort pour l'accueil de la clientèle sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE les créations des emplois saisonniers selon les modalités définies ci-dessus.

32. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un délégué suppléant au Parc des Volcans

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué suppléant au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Après vote, le Conseil Municipal ÉLIT, à l'unanimité, Mme Martine MALLET comme déléguée suppléante au Parc des Volcans.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, Monsieur le Maire annonce les dates des prochains Conseils Municipaux, à savoir :

- Mardi 03 juin 2014 à 19 h 00
- Vendredi 04 ou 11 juillet 2014
- Vendredi 12 ou 19 septembre 2014

Le Secrétaire de séance,
Gilbert MENARD



Le Maire,
Mohand HAMOUMOU





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 3 JUIN 2014 A 19 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Étaient présents : Mme Nicole LAURENT, M. Jean-Pierre PEYRIN, Mme Christine DIEUX, M. Jean-Christophe GIGAULT, Mme Nadège BROSSAUD-LEROY, M. Gilbert MENARD, Mme Marie-Aude JACQUES, M. Gilles BRUNEL, M. Jean-Baptiste M'BOUNGOU, Mme Bernadette GRELIER, M. Daniel BAPTISTE, M. Jean-Yves SUDRE, Mme Denise AMBLARD, Mme Isabelle DOMINGUES, M. Joël DE AMORIM, M. Okan YALCIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Eric AGBESSI, M. Jérôme LECHIPRE, Mme Françoise RIGOULET.

Étaient représentés :

Mme Georgette CABALL par M. Gilles BRUNEL,
Mme Annie ZOURDANI par Mme Denise AMBLARD,
M. Hervé POUGHEON par Mme Isabelle DOMINGUES,
Mme Martine MALLET par M. Jean-Christophe GIGAULT,
M. Laurent PENEVERE par Mme Sylvie LAGARDE.

Était excusée :

Mme Morgane GENEIX.

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, après avoir procédé à l'appel des conseillers, constate le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal et désigne Mme Isabelle DOMINGUES aux fonctions de secrétaire de séance.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS :

BAUX

- **Bail locaux sis 8, Rue des Ecoles 63530 VOLVIC**

Locataire : Trésorerie

Surface totale : 230 m² environ

Partie administrative :

Sous-sol : cave

Rez-de-chaussée : accueil du public, 4 bureaux, local d'archives, sanitaires, dégagements

Partie habitation :

Rez-de-chaussée : garage, buanderie

Étage : appartement type F5 avec salon-salle à manger, cuisine, 3 chambres, salle de bains, WC

À l'arrière : grand terrain arboré

Durée : 9 ans à compter du 1^{er} mai 2014

Loyer : 5 893 € annuel payable trimestriellement à terme échu.

Le loyer sera révisé tous les 3 ans en début de chaque période triennale en fonction de la valeur locative du marché plafonnée par l'indice des loyers des activités tertiaires (indice de base : 3^{ème} trimestre 2013, soit 107,16 €)

MARCHÉS PUBLICS

- **Marché « Location et entretien de vêtements de travail »**

Avenant n° 1 : en raison de l'installation de la climatisation dans la cuisine scolaire Roghi, il est nécessaire d'équiper le personnel de gilets, prestation initialement non prévue dans le contrat.

Les prestations ajoutées sont celles figurant dans le bon de commande (dotation de trois gilets pour deux agents) pour un montant de 28,81 € HT / mois.

- Marché « Construction d'une maison communale à Tourtole »

Avenant n° 2 : Lot 9 – Electricité

Nom du titulaire : EA2B électricité – 33, Rue des Ribes – 63170 AUBIERE

Montant initial du marché : 26 402 € HT soit 31 576,79 € TTC

Avenant n° 1 : +367,03 € HT (ajout d'une ligne triphasée)

Avenant n° 2 : -905,00 € HT (suppression commande centralisée des volets roulants)

-2 497,00 HT (suppression atténuateur de bruits)

Nouveau montant du marché : 23 367,03 € HT soit 27 946,96 € TTC

- Marché « Travaux d'assainissement et d'eau potable Village de Moulet-Marcenat »

Avenant n° 1 : Lot 1 – Canalisations

L'avenant porte sur la répartition de la charge des paiements de la tranche ferme entre le SIARR et la commune de Volvic, points non mentionnés initialement dans le marché et fixe la part de la commune de Volvic comme suit :

Collectivité	Montant en € HT
SIARR	99 469.60 €
Commune	85 324.00 €

Tranche ferme : 85 324 € HT

Tranche conditionnelle : 374 763 € HT

Soit un total de : 460 087 € HT

- Marché « Téléphonie »

Lot n° 1 : raccordements et abonnements pour tous les sites: Communications entrantes, - communications sortantes vers numéros spéciaux, renseignements. Services à valeur ajoutée.

Lot n° 2 : communications sortantes à partir de tous les sites dépendants de la mairie de Volvic vers les zones locales, voisinage, nationales, internationales ; fixes vers les différents mobiles, etc.

Lot n° 3 : téléphonie mobile – Abonnements, communications et services complémentaires.

Décision :

- Considérant que pour le lot n° 1, seule l'offre d'Orange Business Service a été reçue ; qu'ainsi la concurrence est insuffisante et ne permet pas à l'acheteur d'apprécier l'offre la mieux-disante,
→ classement sans suite pour motif d'intérêt général à la procédure en raison de l'insuffisance de la concurrence – Relance de la procédure de consultation
- Considérant que pour le lot n° 2, aucune candidature ni offre n'a été reçue,
→ déclaration infructueuse en raison de l'absence d'offres – Relance de la procédure de consultation

Afin d'éviter toute interruption dans le service, il est donc nécessaire de proroger le contrat entre la commune de Volvic et Iliad Télécom, prestataire actuel, jusqu'au 30/9/2014.

CONCESSION DE CIMETIERE

- Vente de concession de cimetière

Date d'acquisition	Titulaire	N° concession	Date d'expiration	Montant
28/04/2014	Confidentiel	N° 368 – 4 ^{ème} cimetière	de trentenaire à perpétuelle	320,61 €
30/04/2014	Confidentiel	N° 285 – 4 ^{ème} cimetière	perpétuelle	1 038 €

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 25 AVRIL 2014 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification de la grille tarifaire du Camping « Volvic, Pierre et Sources »

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, informe l'assemblée que lors du Conseil d'Exploitation en date du 20 mai 2014 du Camping « Volvic, Pierre et Sources », il a été voté à l'unanimité la mise en place d'une nouvelle prestation à partir de la saison 2014, à savoir, le service Petit Déjeuner, sur réservation et servi en buffet.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la modification de grille tarifaire du Camping « Volvic, Pierre et Sources » et le tarif de cette prestation à 5,00 € par personne.

3. FINANCES – Attribution de l'indemnité de conseil au trésorier de Volvic

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 septembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Les comptables du Trésor exerçant les fonctions de Receveur Municipaux sont autorisés à fournir aux Collectivités Territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et comptable notamment.

Ces prestations donnent lieu à l'attribution d'une indemnité qui est proportionnelle aux dépenses budgétaires constatées. Cette indemnité est acquise au comptable en fonction pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

Madame la Trésorière de Volvic, en sa qualité de receveur municipal, assure auprès des services de la commune de Volvic diverses prestations, notamment :

- Aide à la préparation budgétaire,
- l'assistance en matière d'opération d'ordre budgétaire,
- les conseils en matière d'exécution budgétaire,
- l'analyse de la situation financière de la commune.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de solliciter le concours de Madame la Trésorière de Volvic pour la durée du mandat du conseil municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité,
- d'attribuer l'indemnité de conseil à Madame la Trésorière de Volvic au taux de 100 %
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal,
- de notifier cette décision à Madame la Trésorière de Volvic,
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

4. FINANCES – Décision Modificative n° 1 - Budget Principal

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice 2014, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Principal. Afin de procéder à des ajustements des dépenses, une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

DESIGNATION	Article/opération ou chap/fonction	DEPENSES		RECETTES	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
libellé	IMPUTATION				
FONCTIONNEMENT					
maintenance	6156/818	2 000,00 €			
honoraires	6226/020	2 000,00 €			
fournitures	60618/818	4 600,00 €			
titres annulés	6541/020		8 600,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		8 600,00 €	8 600,00 €		

DESIGNATION	Article/opération ou chap/fonction	DEPENSES		RECETTES	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
libellé	IMPUTATION				
INVESTISSEMENT					
Inst. matériel et outilla. technique	2315/117/813	40 000,00 €			
autres inst. et outilla. techniques	2158/137/822		12 000,00 €		
dépenses imprévues	020/020		24 900,00 €		
Remboursement TLE	102298/020		3 100,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		40 000,00 €	40 000,00 €		

5. FINANCES – Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe Assainissement

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice 2014, le Conseil Municipal a approuvé le budget annexe de l'Assainissement. Afin de procéder à des ajustements des dépenses et des recettes, une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

DESIGNATION	Article/opération ou chap/fonction	DEPENSES		RECETTES	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
libellé	IMPUTATION				
FONCTIONNEMENT					
dépenses imprévues	022	6 000,00 €			
prestation de service	604		2 300,00 €		
virement section d'investissement	023		5 000,00 €		
charges exceptionnel.	673	1 300,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		7 300,00 €	7 300,00 €		

DESIGNATION	Article/opération ou chap/fonction	DEPENSES		RECETTES	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
libellé	IMPUTATION				
INVESTISSEMENT					
virement section	021/0001				5 000,00 €
Installation technique	21562/0002		5 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT			5 000,00 €		5 000,00 €

6. FINANCES – Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe Eau

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice 2014, le Conseil Municipal a approuvé le budget annexe de l'eau. Afin de procéder à des ajustements des dépenses et des recettes, une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

DESIGNATION	Article/opération ou chap/fonction	DEPENSES		RECETTES			
		libellé	IMPUTATION	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT							
dépenses imprévues		022	6 000,00 €				
virement à la section d'investissement		023		6 000,00 €			
TOTAL			6 000,00 €	6 000,00 €			
FUNCTIONNEMENT							

DESIGNATION	Article/opération ou chap/fonction	DEPENSES		RECETTES			
		libellé	IMPUTATION	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
INVESTISSEMENT							
installations techniques		21531/37		3 000,00 €			
matériel informatique		2183/0002		3 000,00 €			
virement à la section de fonctionnement		021/0001					6 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT				6 000,00 €			6 000,00 €

7. FINANCES – Emprunt Budget Annexe Assainissement

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil Municipal la souscription auprès du Crédit Mutuel d'un prêt d'un montant de 120 000 € prévu au budget annexe de l'assainissement destiné à financer les travaux d'investissement du budget 2014.

Cet établissement bancaire a présenté l'offre la plus intéressante à l'issue de la consultation engagée.

Les conditions sont les suivantes :

- Taux fixe : Taux de base : 2,41 %
Taux Effectif Global : 2,44 % l'an
- Durée : 10 ans
- Echéances trimestrielles
- Frais bancaires : 180 €
- Amortissement du capital : amortissement constant
- Déblocage des fonds en juillet 2014

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme Sylvie LAGARDE, Mme Françoise RIGOLET, M. Eric AGBESSI, M. Laurent PENEVERE) :

- **ACCEPTÉ** l'offre présentée par le Crédit Mutuel aux conditions décrites ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à ce prêt.

8. FINANCES – Emprunt Budget Principal

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil Municipal la souscription auprès de la Banque Postale d'un prêt d'un montant de 430 000 €, prévu au budget, destiné à financer les travaux d'investissement du budget principal 2014.

Cet établissement bancaire a présenté l'offre la plus intéressante à l'issue de la consultation engagée.

Les conditions sont les suivantes :

Taux fixe : Taux de base : 2,38 %
Taux Effectif Global : 2,41 %

- Durée : 10 ans
- Échéances trimestrielles
- Frais bancaires : 0,15 % du montant du prêt
- Amortissement du capital : amortissement constant
- Déblocage des fonds en juillet 2014

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme Sylvie LAGARDE, Mme Françoise RIGOLET, M. Eric AGBESSI, M. Laurent PENEVERE) :

- **ACCEPTE** l'offre présentée par la Banque Postale aux conditions décrites ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à ce prêt.

9. FINANCES – Convention avec le SIEG : Eclairage public aux abords du musée, du gymnase et de la mairie

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux de remplacement de l'éclairage public aux abords du gymnase, du musée Marcel Sahut et de la mairie, l'estimation des dépenses s'élève à 12 000,00 € HT.

Conformément aux dispositions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Écotaxe, soit 6 001,62 €.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de financement de travaux avec le SIEG sur les bases précitées.

10. FINANCES – Convention avec le SIEG : Eclairage public traverse de Moulet-Marcenat

M. Gilles BRUNEL, Adjoint au Maire en charge des finances, informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage de la traverse de Moulet-Marcenat, l'estimation des dépenses s'élève à 40 000,00 € HT.

Conformément aux dispositions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Écotaxe, soit 20 003,96 €.

Le Conseil Municipal, M. Gilles BRUNEL entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de financement de travaux avec le SIEG sur les bases précitées.

11. ENVIRONNEMENT – Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. Jean-Christophe GIGAULT, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, expose à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L 361.1 du Code de l'Environnement, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée relève de la compétence des Départements.

Il a pour objectif de :

- faciliter la découverte des sites naturels en privilégiant la pratique de la randonnée,
- préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Département du Puy-de-Dôme a décidé l'élaboration d'un PDIPR sur son territoire en 1990.

En 2011, le Département a souhaité réactualiser le PDIPR en proposant une offre de qualité support de valorisation et de promotion des activités de randonnée.

Pour sa part, le Département assure sur les itinéraires inscrits au PDIPR :

- le gros entretien (pose de passerelles, pontons, chicanes, escabeaux, emmarchement, gros débardage et élagage, drainage),
- l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géoréférencement des itinéraires.

Par ailleurs, le Département soutient financièrement la promotion.

Considérant que le dit Plan Départemental comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune, le Conseil Municipal, M. Jean-Christophe GIGAULT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE un avis sur le maintien de l'itinéraire 0048 du PDIPR : « Les côteaux du plateau de Lachaud »,**
- **ENGAGE la commune :**
 - * à protéger ces chemins en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation,
 - * à autoriser la circulation pédestre, équestre, cycliste et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisirs itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police,
 - * à informer les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins (toute fermeture momentanée d'une section de chemins devant être portée à la connaissance du Département),
 - * à maintenir les chemins inscrits dans un état d'usage,
 - * à conventionner le cas échéant, avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins,
 - * à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés ; si nécessaire à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Département un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours,
 - * à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

12. URBANISME – Acquisition de la parcelle AP 1153 confiée à l'EPF-Smaf

M. Jean-Pierre PEYRIN, Adjoint au Maire en charge des grands travaux, expose à l'assemblée que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, un emplacement réservé n° 14 a été prévu pour la création d'un cheminement piétonnier.

Il est proposé d'autoriser l'Etablissement Public Foncier-Smaf à acquérir à l'amiable partiellement la parcelle cadastrée AP 1153 correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé ou éventuellement dans sa totalité. Ce bien est situé entre la Rue des Charrots et la Rue du Calvaire. Il permettrait de créer une liaison entre le site touristique de la Maison de la Pierre, du site du Goulet et le centre bourg.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble effectuée par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal s'engagerait :

- à ne pas faire usage des biens sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF-Smaf ;
- à ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF-Smaf. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf qui établira un bilan de gestion annuel :
 - si le solde des créancier : l'EPF-Smaf le remboursera à la commune,
 - si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf.
- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf à la Commune, et notamment au remboursement :
 - de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la vente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement ; en dix annuités au taux de 2,7 % pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné à rester dans le patrimoine des adhérents de l'Etablissement ;

- de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf.

La revente des immeubles interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus. Les modalités de règlement du prix de vente seront définies entre la commune et l'EPF-Smaf.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Pierre PEYRIN entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE l'EPF-Smaf à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AP 1153 aux conditions données ci-dessus.

13. URBANISME – Avis sur l'enquête relative aux opérations de restauration des cours d'eau (SIARR)

M. Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal en charge de l'eau et l'assainissement, informe l'assemblée qu'une enquête publique, relative à la déclaration d'intérêt général des opérations de restauration des cours d'eau, présentée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom, est ouverte du 12 mai au 12 juin 2014. Elle concerne les communes d'Enval, Charbonnières les Varennes, Châtel-Guyon, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom et Volvic. Le siège principal de l'enquête est la mairie de Ménérol.

Cette action a lieu dans le cadre du contrat territorial pour les milieux aquatiques 2013/2018 financé principalement par le Département du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : cours d'eau et zones humides. Celui-ci est assimilé à une opération groupée d'entretien de cours d'eau telle que définie dans l'article L 215.15 du Code de l'Environnement modifié par la loi n° 2006/1722 du 30 décembre 2006.

Le territoire de la commune de Volvic est concerné par les actions suivantes sur les cours d'eau :

- du Chancel et de la Rivaux : restauration légère et entretien de la végétation des berges.

Aussi, la commune est particulièrement sensible à l'action définissant la protection des berges et du lit vis-à-vis du piéinement du bétail sur la commune de Charbonnières les Varennes. Ce point correspond et complète les réalisations menées par le Comité d'Environnement et de Protection de l'Impluvium de Volvic pour la préservation de la qualité de l'eau.

Le SIARR prévoit d'assurer le coût du programme d'actions visées dans le dossier soumis à enquête, par conséquent aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires riverains, éventuellement dans certains cas, la participation humaine ou matérielle pourra être sollicitée. De même, il n'y a pas de coût direct pour la commune de Volvic puisque c'est le SIARR qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET un avis favorable à la déclaration d'intérêt général de l'opération sur son territoire,**
- **APPROUVE la démarche engagée par le SIARR,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à ce dossier.**

14. URBANISME – Approbation du zonage / Etude assainissement

M. Jean-Yves SUDRE, Conseiller Municipal en charge de l'eau et l'assainissement, informe l'assemblée qu'un projet de Schéma Directeur d'Assainissement a été établi par le cabinet Egis Eau.

Cette étude a été lancée afin de mettre en place un document de gestion et de planification pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement communal.

L'étude s'est déroulée en quatre phases et a permis :

- d'établir un état des lieux précis du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- de comprendre le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et de proposer des solutions pour limiter les dysfonctionnements ;
- d'assurer une cohérence entre les projets d'urbanisation de la commune et le système d'assainissement ;
- de proposer un programme de travaux chiffré et hiérarchisé permettant notamment de réduire les eaux claires parasites, de supprimer les rejets directs et de limiter les désordres hydrauliques ;
- de répondre aux obligations réglementaires en mettant à jour le zonage des eaux usées, ainsi que les plans des réseaux correspondants.

Le Conseil Municipal, M. Jean-Yves SUDRE entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Schéma Directeur d'Assainissement présenté par Egis Eau ainsi que le programme de travaux correspondant,
- **ACTE** que le projet de mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées sera exécutoire après l'enquête publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique.

15. PERSONNEL – Convention de mise à disposition d'un agent au service de l'urbanisme

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de la loi « ALUR » (Accès au Logement et un Urbanisme Renoué) en date du 20 février 2014, toutes les communes membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants, ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat pour l'instruction des droits des sols.

Le Conseil Communautaire Volvic Sources et Volcans, en date du 3 mars 2014, a approuvé la création d'un service commun pour l'instruction des droits des sols à compter du 1^{er} janvier 2015.

Un agent, en poste au service « urbanisme » à la commune de Volvic a été recruté par la Communauté de Communes pour intégrer les services « Instruction des Autorisations du Droit des Sols ».

Cependant, pour les besoins du service urbanisme en mairie, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de cet agent à hauteur de 21 heures par semaine durant la période de juin et juillet 2014, à hauteur de 17 heures 30 pour le mois d'août 2014.

Pendant la durée de sa mission, l'agent est placé sous l'autorité et sous la responsabilité du Maire de la commune de Volvic.

Le coût mis à la charge de la commune représentera 21/35^{ème} du 01/06/2014 au 31/07/2014, et 17,5/35^{ème} du 01 au 31/08/2014, du salaire brut chargé de l'agent mis à disposition. Les charges visées ci-dessus seront constatées à la fin de la période de mise à disposition et feront l'objet d'un titre de recette émis par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition de cet agent par la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans dont les conditions d'exécution et de paiement sont précitées par voie de convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

16. PERSONNEL – Création d'un emploi Contrat à Durée Déterminée

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, expose à l'assemblée que considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services culturels, animation et affaires scolaires, à partir du mois de juin 2014, il est proposé de créer :

- un emploi Contrat à Durée Déterminée à temps non complet (20 h par semaine) dans le cadre d'un contrat aidé de type CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi)

1) au musée Marcel Sabat : du 26 juin 2014 au 31 août 2014

du mercredi au dimanche de 15 h à 19 h et en ouverture exceptionnelle le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014 (journées du patrimoine), pour l'accueil et le gardiennage de l'exposition pendant la période d'ouverture au public.

2) au service des affaires scolaires, dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires : du 1^{er} septembre 2014 au 25 juin 2015.

Cet emploi sera rémunéré sur la base du SMIC.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un Contrat à Durée Déterminée de type CAE selon les conditions définies ci-dessus.

17. PERSONNEL – Recrutement d'un saisonnier pour la brigade équestre : convention avec le CEPIV

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, expose à l'assemblée que considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services offrant des prestations directes aux usagers pendant la période estivale, il vous est proposé de créer, sous réserve de la signature préalable d'une convention de partenariat avec le CEPIV permettant une participation financière de sa part :

- un emploi saisonnier à temps complet au service de la Police Municipale : du 21 juillet 2014 au 29 août 2014 afin d'apporter un renfort à l'agent en charge de la brigade équestre chargé d'assurer une surveillance régulière du secteur sensible du périmètre de l'impluvium des Eaux de Volvic, notamment sur les sites naturels à forte fréquentation touristique durant la période estivale.

Cet emploi sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, M. Mohand HAMOUMOU entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à créer un emploi saisonnier selon les conditions définies ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal, le Vendredi 11 juillet 2014 à 19 h 00.

La Secrétaire de séance,
Isabelle DOMINGUES



Le Maire,
Mohand HAMOUMOU

